



102 avenue Marcel Cachin
38400 St Martin D'hères
09 50 32 36 72
06 80 81 06 02
www.ae-larocade.fr

PERMIS B (boite manuelle) ou B78 (boite automatique)

Enjeux de la formation :

- Devenir autonome pour les études, le travail ou pour les loisirs.
- Possibilité de basculer votre permis traditionnel en conduite supervisée après un 1^{er} échec à l'examen pratique de la conduite : poursuite de la formation moins couteuse.

Pour la boite automatique :

- pas d'apprentissage de la maitrise de l'embrayage ni de levier de vitesse : apprentissage de la conduite focalisée sur l'environnement dans lequel vous évoluez.
- Minimum de 13h de formation pratique contre 20h en formation traditionnel : formation moins couteuse.

Programme détaillé :

- **Evaluation** obligatoire dès l'inscription.
- **Formation théorique** : apprentissage du code de la route et passage de l'ETG.
- **Formation pratique** :

Au cours de vos heures de conduite, votre moniteur vous fera effectuer plusieurs exercices et vous fournira les aides pédagogiques afin de valider les objectifs de la formation. Les leçons de conduite s'effectuent sur voiture à boite manuelle (20h minimum) ou automatique (13h minimum) équipée de doubles commandes.

Les premières heures de conduite sont consacrées à la maitrise du véhicule :

- installation au poste de conduite,
- manipulation du volant et des accessoires du tableau de bord
- utilisation du pédalier.

Vous apprendrez aussi à effectuer :

- les vérifications intérieures de votre véhicule,
- les vérifications extérieures de votre véhicule,
- des notions de secourisme et de sécurité routière.

Le moniteur suit le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne qui est composé de 4 étapes clés :

- Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
 - Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
- **Epreuve pratique du permis.**
 - **Conduite de votre véhicule** dès l'obtention du résultat favorable de votre examen.
 - **Transformer votre permis à boîte automatique en permis à boîte manuelle.** Les conditions sont :
 - attendre minimum 6 mois après l'obtention de votre permis B78,
 - faire un minimum légal de 7h de conduite sur boîte manuelle avec un enseignant de la conduite pour apprendre la maîtrise de l'embrayage et du levier de vitesse.

Votre autorisation de circuler avec une voiture à boîte manuelle sera directement validée par notre auto-école auprès de l'ANTS, vous n'aurez pas besoin de repasser un examen de permis.

Supports de formation :

L'auto-école LA ROCADE vous fournit un support de formation : le livret d'apprentissage. Il permet de :

- vous évaluer,
- suivre votre évolution au fur et à mesure de votre formation,
- d'avoir en votre possession les thèmes pédagogiques qui seront abordés avec votre moniteur.

Le moniteur utilise en parallèle à votre livret, une fiche de suivi de formation pour chaque élève. Votre suivi de formation est donc continu en cas de cours de conduite avec différents moniteurs.

Lieux de la formation :

Lors de vos premières leçons de conduite, vous vous rendrez sur un parking peu fréquenté afin d'apprendre à maîtriser le véhicule hors circulation.

Après cette étape acquise, le reste des heures de conduite s'effectue sur la voie publique en condition normale de circulation.